L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 16 AOUT 1885.

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 8 SEPT. 1885.

Ce tirage aissé que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Boirot apprend qu'il y a beaucoup de condamnés à mort à la Roquette.

—Pourvu qu'ils ne soient pas gaulois, murmure-t-il... Il y en a un qui serait sûr de mourir dans l'année!

Rocher, syndic de la presse judiciaire parisienne, qui vient de mourir, avait assisté à tous les procès fameux, depuis des temps immémoriaux.

C'est lui qui disait:

—Je n'étais pas à l'affaire de Caïn, mais j'en ai entendu parler par Pothey.

Le père dit à table en s'adressant à sa femme:

—Je suis désolé de ne pouvoir me rendre aujourd'hui à l'enterrement de ce pauvre T... Je l'aimais beaucoup.

Alors, Bébé:

—Vas-y demain.

La baronne Mahulot est faible de constitution. Son médecin lui a prescrit le régime lacté: tous les matins, un bol de lait de la même vache.

L'ordonnance a été communiquée au baron et, comme il a souci de sa santé:

—Moi, a-t-il dit à son maître d'hôtel, vous me servirez tous les jours un biftek du même bœuf.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Un bon cuisinier ou cuisinière, 407 Bayou Road 15 août—2f.

PERDU.

Perdu—Un carnet de reçus d'aucun usage à d'autres qu'à le propriétaire. Récompense à celui qui le rapportera au soussigné. S. BLASSINI 90 Passage de la Bourse.
14 août—2f

A VENDRE.

A vendre—Une belle armoire (grande) venant de la fabrique de P. Mallard. Aussi, un beau meuble secrétaire avec chaise. S'adresser 131 Chartres. 16août—1f

A vendre—Un piano Mathiaud, 6½ de haut $400. Il y a huit jours. Le voir chez Philippe Werlein, 135 rue du Canal.

A vendre—Un grand piano-droit Erard, $175; bon meuble. Le voir chez Philippe Werlein, 135 rue du Canal.

A vendre—$150, un beau piano-droit; bargain spécial. Le voir chez Philippe Werlein, 135 rue du Canal.

A vendre—$175, un piano-droit, presque neuf, ayant servi peu de mois. Le voir chez Werlein, 135 rue du Canal. 16 août—1f

A vendre, à bon marché un lot de vieux journaux, bons pour emballer, chez le chandelier, s'adresser au bureau de l'Abeille.
22 août

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1885.

Bernard Célestin	Knobelin Frédéric
Bailly Jean Baptiste	Lebarrère Albert &
Black Salomon	Marie Détournes
Bagnigé Alexis	Lamy Jardinier
Bourguion Charles	Lavallé André
Beaudet Jeanne Vve née Vincency	Lessenier Charles Henri
Bérot Pierre	Leclerc François et Victor Louis
Courtois Victor	Lavergne Benjamin
Curtelin Michel	Leclerc Martin
Champagne François	Leclerc Martin
Corrèges Paul ou celle fante	Lehmann Michel
Desauches Emile	Marthé Michel
Demandre Ferdinand	Mireud Adrien
Duffay ou Deffaïs Joseph	Modiano Alexandre
Dassonville Alexandrine femme Alard	Moursin Henri
Darré Firmin	Maurat Marcel C Pierre
Durieux François	Roigé Jean
Charles	Rattier Paul
Faivre François	Remspler Louis
Frémière Jean	Raynal Pellagru Fortuné
Fauvel Pierre Cadet	Serres Arnus
Ferrier Henri	Sullivan marchand de bois
Gellon Jean Baptiste Prêtre	Sarcaud Paul
Gond Abel	Saint-Martin Joseph
Hamrick Johannès	Tanguerel de la Paudrimie
Hick Hall les heurs	Tillac Bernard
Juge de Enghes Henri	Tabouet Vincent
Kind Jules	Trégarot Joseph Marie
Journet Eugène	Vincent de Paul Jean
	Vernolet Jules.

Le Consul Suppléant Gérant,

M. TEUY.

Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud.

BUREAU DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL, Nlle-Orléans, 1er août 1885.

Il sera reçu à ce bureau des soumissions cachetées jusqu'au 15 septembre 1885, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, à accorder sur le terrain et dans les bâtiments de l'Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, au Parc Supérieur de la ville, en la ville de la Nlle-Orléans, à partir du 10 novembre 1885:

BIÈRE (LAGER).

Trois débits (stands) pour la vente de la bière seulement, sur le terrain de l'Exposition et à des endroits convenables.

BUVETTES.

Quatre buvettes pour la vente des liqueurs, lesquelles seront placées comme suit: Une dans le Main Building à droite de l'entrée principale; une dans le Government Building, près de l'une des quatre entrées principales; deux au dehors sur le terrain de l'Exposition, près du dépôt à passagers du chemin de fer à vapeur, ou près de l'endroit où sont maintenant situés les édifices du "Public Comfort".

CIGARES ET TABAC.

Cinq débits pour la vente de tabac et de cigares, sur le terrain de l'Exposition.

CIDRE.

Deux débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du cidre seulement; deux dans le Main Building et un dans le Government Building.

LIMONADE.

Sept débits pour la vente de la limonade seulement.

CAFÉ, THÉ, CHOCOLAT ET SANDWICHES.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du café, du thé, du chocolat et des sandwiches.

SODA, MEAD, ET EAUX MINÉRALES.

Quatre débits de soda, mead et eaux minérales, dans le Main Building; trois, dans le Government Building; un dans le Horticultural Hall, et quatre, au dehors, sur le terrain.

SUCRE D'ORGE OU CANDY.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du sucre d'orge ou candy; quatre dans le Main Building; deux dans le Government Building.

BATEAUX A RAMES.

Deux privilèges pour bateaux à rames sur les lacs du Parc.

RESTAURANTS.

Quatre restaurants placés comme suit:
Un dans la galerie du Main Building.
Un dans la galerie du Government Building.
Deux, au-dehors, sur le terrain, à proximité du Main Building.

Il ne sera rien demandé de plus pour l'espace assigné aux restaurants dans le Main Building et le Government Building, mais les adjudicataires devront construire des cuisines détachées conformément à des devis soumis à l'approbation de l'architecte.

JOURNAUX ET REVUES.

Deux privilèges. Chacun des adjudicataires aura le droit d'ériger quatre pavillons (pas davantage) sur les points désignés ou approuvés par le Directeur Général.

POP CORN (MAIS GRILLÉ.)

Deux privilèges, sur le terrain de l'Exposition.

PISTACHES.

Deux privilèges sur le terrain.

CIRAGE.

Deux privilèges pour le cirage des bottes et chaussures, dans le Main Building et un dans le Government Building.

SALONS DE BARBE.

Deux privilèges, un dans le Government Building et un dans le Main Building.

HUITRES ET PALOURDES (CRUES).

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FRUITS ET NOIX.

Quatre privilèges, au dehors des bâtiments, sur le terrain.

SOUVENIRS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

BOULANGERIE.

Un privilège sur le terrain.

CRÈMES GLACÉES ET PATISSERIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FAUTEUILS ROULANTS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CANNES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

PARASOLS ET PARAPLUIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CATALOGUE ET GUIDE.

Un privilège pour la publication et la vente.

Toute personne désirant faire des soumissions pour la concession de privilèges non énumérés ci-dessus, est invitée à les adresser à la Direction qui se réserve le droit de les accepter ou de les rejeter.

RÈGLEMENTS.

Les règlements suivants au sujet de l'octroi de concessions et de privilèges sont livrés à la publicité dans l'intérêt de qui de droit:

1. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges sont soumis au règlement général qui déjà existent et à ceux qui, subséquemment pourront exister.

2. Les acquéreurs de concessions et de privilèges n'ont droit qu'à l'espace qui leur est adjugé, et doivent, à leur frais, y ériger les constructions nécessaires, telles que: cloisons, comptoirs, vitrines et toutes les installations.

3. Les acquéreurs de concessions et de privilèges ne seront pas autorisés à vendre leur marchandises ou à distribuer leur cartes-réclames hors des emplacements qui leur seront assignés. Les emplacements ne sont toléré dans les palais et sur les terrains de l'Exposition.

4. La location des concessions et des privilèges se fera par le Chef des Installations, avec l'approbation du Directeur-Général.

5. Les sous-ancens, sont, et dans aucune circonstance, ne sera permis aux concessionnaires des privilèges.

6. La violation de ce règlement entraînera la confiscation des droits.

6. Les expositeurs ayant des machines fonctionnant pour le compte des jurés les autorisant à vendre dans les palais [illegible] l'Exposition, les produits de leur fabrication, seront tenus de se conformer à certains des règlements généraux et de tels règlements spéciaux qu'il serait jugé nécessaire d'adopter plus tard.

7. Il est bien entendu dans les contrats passés avec les concessionnaires de privilèges et les permis autorisant la vente de certaines marchandises, qu'en tout temps, le droit sera réservé au Directeur-Général ou à tout officier exécutif de l'Exposition de pénétrer dans les ouvertures et services aux fins de s'assurer de la stricte observance des règlements sont rigoureusement mis en vigueur; s'il ne s'y conforment pas d'infractions.

8. Des soumissions cachetées sont sollicitées toutes les fois que la nature du cas le permettra pour l'obtention des concessions ou des privilèges; et toutes les soumissions devront être suivies d'un contrat écrit ou livrée six jours après l'adjudication. Le paiement s'en fera ainsi: 10 pour cent comptant, en sus du chèque certifié accompagnant chaque soumission; 15 pour cent au moment où se signeront les clauses du contrat, et 75 pour cent additionnels dans les trente jours suivants jusqu'à parfait paiement.

9. Lorsqu'il y aura plus d'un privilège offert, le plus haut enchérisseur aura le choix des différentes locations, et chaque soumissionnaire sera choix de son emplacement dans l'ordre de son offre, jusqu'à ce qu'il ait disposition ait été [illegible] son emplacements.

10. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges auront, s'ils en sont requis, à passer contrat avec le Président de l'Exposition, dite: "North Central and South American Exposition," avec des sécurités qui seront acceptables à la Direction, pour la fidèle exécution de leurs engagements.

11. La Direction aura la faculté de révoquer ses concessions ou privilèges dans tout cas où ses réglements seront [illegible].

12. La Direction se réserve le privilège de refuser toutes soumissions ou toutes les soumissions qui lui seront adressées.

S. H. BUCK, Directeur-Général.

Approuvé:
S. B. MCCONNICO, Président.
5août—1m J, D, Mar

Grand Tirage Mensuel A $5 00

CLASSE L,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle - Orléans, Lne.,

MARDI, 8 SEPT. 1885.

Ce tirage aissé que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
2 Lots de ...	6,000, ...	12,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
200 Lots de ...	100, ...	20,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit. $6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit. 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit. 2,250

1,967 Lots se montant à ... $265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirignons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons o fac-similie de nos signatures

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, ainsi à envoyé, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées.

(Nous payons les frais d'Express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

A-t-on vu les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à
New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank D. Chrétien vs. Victor Hébert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 14,885—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec la maison de résidence, dernièrement construite dessus, droits, voies, servitudes, privilèges, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie communément connue comme Greenville et dans l'Ilet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé, maintenant connue comme City Park, et les rues Walnut, Félicia et Louisa, conformément au plan original du dit faubourg Greenville fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 15 avril 1831, et déposé pour référence en l'étude de W. Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesure, plus ou moins, quarante-quatre pieds de face à la rue Félicia, à peu près cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne du City Park et cent cinquante pieds de profondeur et de face à la rue Walnut, et est borné dans le fond par le lot de terre dernièrement vendu par le dit Victor Hébert à M. Mathieu Chazaud.

Lequel dit lot de terre forme une partie du carré ou lot de terre acquis par le défendeur de Frank Hébert, suivant acte de vente passé pardevant Andrew Hero Jr., notaire en cette ville, le 1er mai 1883, enregistré au Bureau des transferts de cette ville, dans le livre 119, folio 91.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

F. A. LOOBY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21juil—21 28 août 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE

Charles N. Golden vs George T. Crawford.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No ——En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Charles G. Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au No 438 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 26 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK CARAMBAT, Constable.
15 août—15, 20, 26

Mme Marie Natal vs. Cupe Jackson.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, No 8,072—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, le vendrai à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à midi, à mon bureau, rue du Camp et Lafayette, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire, enlisé en ce bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions: comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable 1ère Cour de Cité.
8 août—8,12,19.

Joseph Laine vs. August Lafon.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6,752—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le MERCREDI, 19 août 1885, à 11 h. A. M., à l'encolgnure Conti et Passage de la Bourse.

Un cheval, un wagon, un lot de harnais et une glacière.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED HARKES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
8 août—8,13,18

Mme E. Hochart vs John Weitz & J. D. Moulton.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 8519—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le SAMEDI 22 août 1885, à midi, à mon bureau, No 152 rue Lafayette entre St Charles et Carondelet, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

Un lot de meubles de maison.
Un lot d'installations de gaz et un coffre-fort en fer, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

N. B.—Le coffre-fort peut être vu au No 59 rue St Charles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—comptant sur les lieux.

P. A. LOOBY,
Constable.
12 août—12 18 22

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Gastel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,874—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1885, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et du consentement de toutes les autres parties intéressées dans la propriété ci-dessus décrite, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 août 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Huit certains lots de terre, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (anciennement McDonoghville, désignés par les numéros cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze et douze, sur un plan dressé par Bourgeat, en date de 10 février 1845, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire en cette ville. Lesquels lots mesurent comme suit: les lots numéros cinq, six, sept, huit, neuf et dix mesurent, chacun, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson, sur les profondeurs suivantes: les lots numéros cinq et six chacun cent quarante-neuf pieds deux pouces et trois lignes, et les lots numéros sept, huit, neuf et dix cent dix-neuf pieds quatre pouces et six lignes; le lot numéro dix forme l'encoignure des rues Jackson et Jefferson, et les lots numéros onze et douze mesurent, chacun, vingt-neuf pieds dix pouces de face à la rue Jefferson sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

Acte ou actes de vente seront passés pardevant Félix J. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 juillet—24 31—août 7 14 21 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Robert S. Day, Syndic, etc., vs. Mme Henrietta Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 14,822.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Gravier, sur une profondeur et de face sur la rue St Jean de 120 pieds, et forme l'encoignure des rues Gravier et St-Jean. Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, couvert en ardoises, connu comme Nos 398 et 398½ rue Gravier, ayant deux chambres et une cuisine sur chaque côté, cave, hangar, lieux d'aisances, et loué à $8 par mois chaque côté ou $16 par mois pour le tout.

Ainsi qu'un cottage à deux corps de logis, couvert en ardoises dans le fond du lot, connu comme Nos. 102 et 104 rue St. Jean, ayant 2 chambres et une cuisine, cave sur chaque côté, hangar, lieux d'aisance, rapportant $17 par mois chaque côté. Toutes les bâtisses sur le dit lot rapportent $30 par mois.

2° **Un autre certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même, que le précédent, et adjoignant le précédent, et mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne; 33 pieds 1 pouce et 3 lignes en arrière, et 117 pieds 6 pouces et 2 lignes, attenant au lot No. 4, et 104 pieds 5 pouces et 5 lignes sur l'autre ligne latérale attenant au lot No. 2.

Les améliorations comprennent une résidence (cottage) à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue comme Nos 106 et 108 rue Claiborne, ayant 3 chambres et une cuisine, lieux d'aisance, hangar sur chaque côté, cave, etc., et loué $16 par mois chaque côté.

3° **Un autre lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot et adjoignant à la propriété ci-dessus nouvellement décrite, et mesurant 30 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue St Jean sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 5 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en brique à deux corps de logis avec mansarde, élevé de deux étages, couvert en ardoises, connu comme les Nos 110 et 112 rue St Jean, avec une cuisine en bois à deux étages, ayant six chambres de chaque côté, cave, hangar, lieux d'aisance, hangar, rapportant à peu près $22 par mois. Et une maison en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises, dans le fond du terrain ci-dessus décrite, dépendant du lot 142½ rue Clara, contenant 4 chambres, hangar, lieux d'aisance du chaque côté, cave, etc., et rapportant $17 par mois ou environ $30 par mois pour le tout.

4° **Un autre lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et lot et adjoignant la propriété ci-dessus dernièrement décrite, désigné comme lot No 4, original No 29, et mesurant 30 pieds 5 pouces 7 lignes de face rue St Jean sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces 5 lignes, toutes les mesures sont entre lignes parallèles et au pied américain.

Ce lot de terre a été acquis par James McLaughlin de Laurent Moreux, conformément à un acte pardevant Michael Gernon, notaire, le 30 septembre 1874.

Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres de chaque côté, cave, etc., et loué avec deux chambres et une cuisine, hangar, lieux d'aisance, cuve, etc., connue comme No 114 rue St Jean, et loué $25 par mois.

5° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et lot et adjoignant la ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St. Jean Perdido et Pondras, désigné par le No 2, et mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et face à la rue Perdido de 99 pieds 7 lignes et 92 pieds 8 pouces et 1 ligne sur la ligne de 33 pieds 10 pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un lot de terre avec les bâtisses dans le même District et Ilet, formant l'encoignure des rues Magazine et Bellecrite, maintenant Erato, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la première rue nommée, sur une profondeur et face à la dernière rue mentionnée de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes (au pied américain), et une contenance du lot désigne par le numéro huit dans l'ilet numéro dix-huit, conformément à un plan du Faubourg Lasalle dressé par Lafond, voyer, en date du 15 septembre 1840, dans les archives de O. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte avec signature privée en date du 15 décembre 1871, déposé en l'étude de Joseph Cohn, aujourd'hui notaire, conformément à un acte du 15 juin 1868. La propriété secondement décrite a été acquise par le défendeur E. Forchelmer de la Meier, par acte pardevant le dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Abraham Rosenfeld vs. E. Forchelmer

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 14,831—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'En Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et la Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 25 août 1885, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts et de possession de E. Forchelmer, défendeur dans l'affaire ci-dessus, étant une moitié indivise des propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Melicerte, maintenant Erato, Constance et Bellecrite, maintenant Thalia, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

2° Un lot de terre avec les bâtisses dans le même District et Ilet, formant l'encoignure des rues Magazine et Bellecrite, maintenant Erato, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la première rue nommée, sur une profondeur et face à la dernière rue mentionnée de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes (au pied américain), et une contenance du lot désigné par le numéro huit dans l'ilet numéro dix-huit, conformément à un plan du Faubourg Lasalle dressé par Lafond, voyer, en date du 15 septembre 1840, dans les archives de O. de Armas, notaire.

La première propriété ci-dessus décrite a été acquise par le défendeur dans cette affaire de Lewis Goldsmith, conformément à un acte avec signature privée en date du 15 décembre 1871, déposé en l'étude de Joseph Cohn, aujourd'hui notaire, conformément à un acte du 15 juin 1868. La propriété secondement décrite a été acquise par le défendeur E. Forchelmer de la Meier, par acte pardevant le dit Joseph Cohn, notaire, le 21 juin 1870.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 juil—29 août 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de James S. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,854—Division E—Attendu que Andrew Rivers a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Rivers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
25 avril 95—1an

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN.....Président
CHAS. H. DOLSEN.....Vice-Président
CHAS. R. RICE.....Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling.	James T. Rood.
Geo. W. Sentell.	Sam'l R. Kennedy.
W. B. Conger.	Alfred Moulton.
U. Marionneaux.	W. R. Lyman.
Harry L. Flash.	Chas. H. Dolsen.
J. J. Reiss.	S. C. Coulon.
Lucien Dufour.	Charles Forman.
N. D. Wallace.	M. Gillis.
E. P. W. Buchanan.	C. K. David.
W. L. Pesle.	A. Rosenfeld.
John D. Phelps.	Chas. E. Rice.
Joseph Kohn.	Stanley M. Whitney.
	D. R. Dodge.

Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas.
10 juil 85—1an

LEON QUEYROUZE,
GROSSIER EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET DE LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
1er RUE DESAIX.

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Camp.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

G. P. MALONEY, D. D. S.,
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE
150.....RUE DU CANAL.....150
près Baronne.
Dentiste du convent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix modérés.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix ci-dessus.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James S. Rivers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 14,854—Division E—Attendu que Andrew Rivers a présenté une requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Rivers, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.
14 août—14,18,23

Succession de Edward Reilly et Ellen Tierney, sa veuve.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 14,816—Attendu que Marie Mare Mary Ryer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Reilly et Ellen Tierney, sa veuve, tous les deux décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
25 août—12,16,21

Succession de Bob Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,048—Division—Attendu que Bob Scully Jr. administrateur du présent a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Scully, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
7 août—7,11,16

Succession de Margaret Kauffman.

Veuve de George Mills.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 13,088—Division A—Attendu que Peter Simon a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Margaret Kauffman, Veuve de George Mills, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
7août—7,11,16

Succession de Mme Mary Kapler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,151—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession ci-dessus et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas G. Kapler, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et ne serait pas fait distribution conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
7 août—7,11,16

Succession de Mme Leon Morton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 14,—Division E—Attendu que Joseph Morton a présenté à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Leon Morton, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN,
Greffier.
7 août—7,11,16

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

LES soussignés au nombre